



## Humidité, moisissures et condensation.

Par **zezette3a**, le 10/12/2008 à 16:36

Bonjour,

je loue un appartement depuis septembre 2007, et dès qu'on s'approche de l'hiver il y a de l'humidité dans tout l'appartement, les vitres coulent l'eau. Le mur du placard de la cuisine est noir de moisissures (et je n'exagère pas). Autant vous dire que les aliments stockés vont directement dans la poubelles. Le mur où se trouve la fenêtre de la cuisine est lui aussi infesté de moissi, tout comme celui de la chambre. Le placard se trouvant dans le salon est dans le même état.

Quand aux fenêtres du salon, elles sont tellement imbibées d'eau qu'elles gonflent et ont du mal à s'ouvrir et se fermer (ce sont de vieilles fenêtres en bois).

Mon propriétaire a été prévenu de ce problème par lettre recommandée lors de l'hiver 2007. Je lui ai téléphoné je-ne-sais combien de fois pour lui répéter de faire quelque chose mais il n'a toujours pas bougé. Je suis obligé de nettoyer les murs à la javel.

Que puis-je faire ?

Est-ce à mes frais que je dois régler ce problème d'humidité ?

En juin je vais déménager, est-ce qu'il peut garder ma caution à cause de ce problème ?

Merci de vos réponses.

Par **Marion2**, le 10/12/2008 à 18:35

Bonjour,

Envoyez une nouvelle lettre en recommandé AR à votre bailleur (gardez une copie) en lui rappelant le décret 2002-120 du 30 Janvier 2002, lequel stipule que le bailleur a l'obligation de

louer un logement respectant les normes de la décence. Or, ce n'est pas le cas ici.

Bien mentionner tout ce qui ne va pas.

Mettez le en demeure de vous contacter sous 10 jours (au plus tard) afin qu'il entreprenne des travaux et que sans réponse favorable de sa part, vous contactez la DDASS.

Tenez-nous au courant de l'évolution de la situation.

Pour la DDASS, vous aurez les renseignements à la Mairie.

Bon courage